

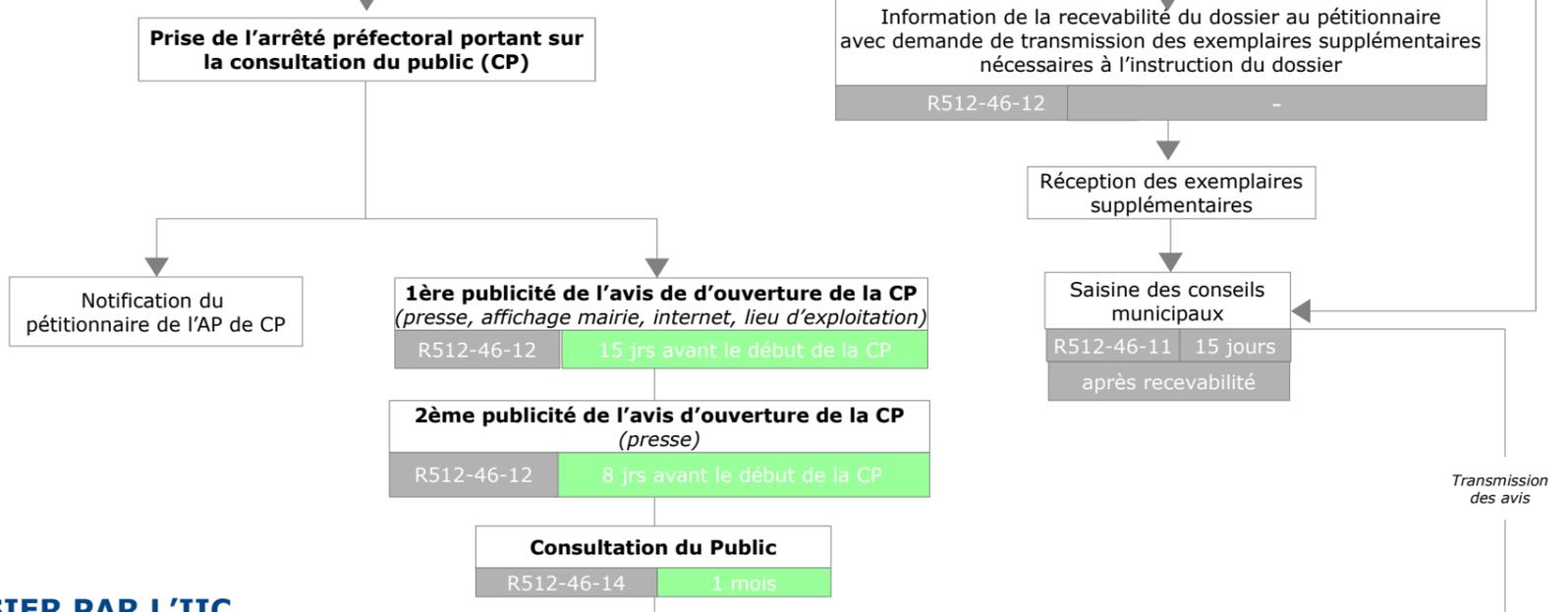
INSTRUCTION DE LA DEMANDE

DEPOT DU DOSSIER de demande d'exploiter au titre ICPE (R512-46-1)

Délivrance d'un accusé de dépôt du dossier
Transmission du dossier à l'Inspection des Installations Classées (IIC) (R512-46-8)

Rapport de recevabilité du dossier par l'IIC
pas de délai réglementaire
NON OUI
Demande de compléments
Réception des compléments
Transmission des compléments

INFORMATION ET CONSULTATIONS



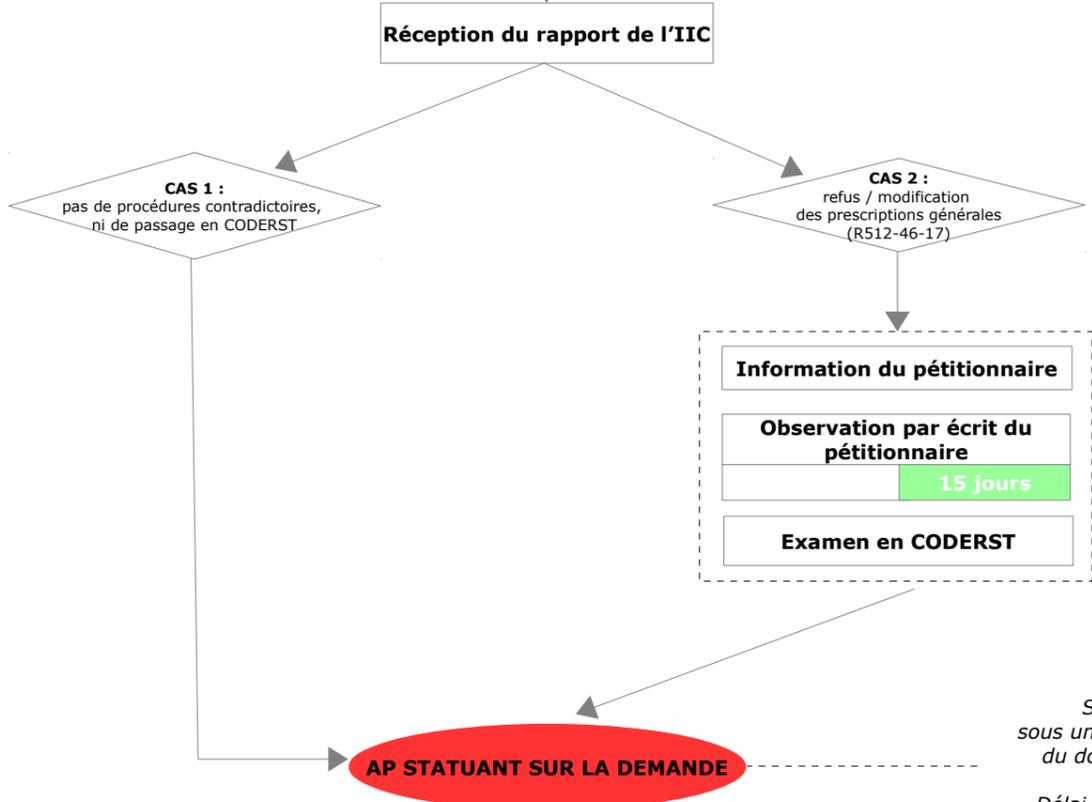
ANALYSE DU DOSSIER PAR L'IIC

Transmission des pièces à l'IIC

Avis des conseils municipaux (45 jours après début de la CP)

Rapport de l'IIC
Pas de délais réglementaire

FIN DE L'INSTRUCTION



Statue la demande sous un délai de 5 mois à partir du dossier déclaré complet (L512-7)
Délai prorogeable de 2 mois (R512-46-18)